

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-20-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 décembre 2021

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIU par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention et tarification d'une nouvelle prestation de la cuisine centrale

N° de délibération : 20

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : M. MACHADO

L'association « vivre avec l'autisme » gère le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Les Charmilles » à Malzéville (Meurthe et Moselle) sur le domaine de Pixérécourt.

Il accueille 30 adultes porteurs de TSA (troubles du spectre autistique), originaires de la Région Lorraine.

L'association propose aux adultes avec autisme un lieu de vie agréable, favorable et adapté. Le projet vise à travailler l'autonomie, tout en s'inscrivant dans une réalité quotidienne fondée sur des ateliers de travail et d'apprentissage significatifs.

La Direction du foyer recherche un prestataire en capacité de fournir des repas de qualité et issus de produits en circuits courts. Ils ont pris contact avec la cuisine centrale intercommunale, l'ont visité et ont sollicité une prestation :

- Fabrication de repas en régie directe avec des produits alimentaires issus en partie des filières courtes et de producteurs bio,

à l'occasion de la livraison de la liaison froide des repas du midi et du soir, pour tous les jours de la semaine pour un nombre de convives variant de 60 à 70.

Cette prestation peut se réaliser dans le cadre de la compétence n°11 : « prestations de services » et fait l'objet de la convention présentée.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la Convention cadre et les avenants à venir, entre le Foyer d'Accueil Médicalisé Les Charmilles et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey visant à la fourniture de repas.

AUTORISE le Président à signer tout acte d'exécution de la présente convention et les avenants.

ACCEPTE la création du tarif proposé : le prix du repas de midi à 5 composantes est fixé à 4.10 euros HT et le repas du soir à 4 composantes est fixé à 3.65 euros HT. La TVA est à 10%.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC